

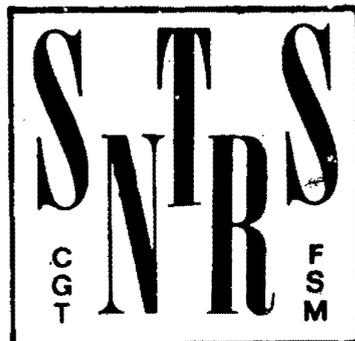
BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 156 - AVRIL 1974

SNTRS - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

UN CHOIX SYNDICAL CLAIR : POUR LE PROGRAMME COMMUN

par Guy DUPRE
Secrétaire Général

Le contexte politique créé par l'élection présidentielle donne un relief tout particulier aux analyses sur la situation de la Recherche Scientifique et de ses personnels, faites il y a quelques semaines par le 14^e Congrès de notre syndicat.

Le vaste débat engagé depuis plusieurs mois parmi tous les adhérents du SNTRS sur le contenu et l'orientation de notre activité syndicale, se concrétisait dans nos assises, après une large discussion, dans des décisions fixant les conditions d'une défense efficace des intérêts généraux et particuliers des personnels.

Il n'est pas inutile de rappeler au moment où se livre une frénétique compétition électorale parmi les hommes qui sont responsables du bilan de faillite actuel, de la régression sociale, du retour de 10 ans en arrière de l'effort consacré à la recherche, que les délégués à notre Congrès ont dressé un acte d'accusation sans précédent de la politique du pouvoir en matière de recherche.

Illustrée à nos assises par des exemples touchant toutes les catégories de personnel, toutes les disciplines scientifiques, la dégradation constante de la situation de la recherche et de ses personnels a mis en évidence la nécessité urgente des changements fondamentaux exigés par nos précédents Congrès.

Le SNTRS a lutté sans désespérer depuis des années pour que ces transformations profondes, seules susceptibles de résoudre véritablement et durablement nos revendications deviennent réalité.

A partir de ses motivations syndicales, il a apporté sa contribution à la réalisation de l'unité des forces de gauche sur un programme commun de gouvernement, répondant aux préoccupations essentielles des travailleurs et de la population.

Ce programme commun existe aujourd'hui, fort du soutien de millions de travailleurs, pour lesquels il représente l'espérance d'une vie meilleure, répondant pour ce qui nous concerne d'une manière entièrement satisfaisante à nos revendications syndicales.

La position du SNTRS-CGT devant les élections présidentielles, découle naturellement de son attitude constante, elle est dans la logique de ses options syndicales : créer les conditions de l'application du programme commun pour une autre politique économique et sociale, pour une autre politique de la recherche scientifique.

Ces orientations sont celles du candidat commun de la gauche François MITTERRAND, pour lequel la CGT appelle à voter le 5 MAI.

Le SNTRS-CGT approuve pleinement ce choix qui a un sens clair :

— c'est prolonger notre action syndicale revendicative et exprimer notre détermination d'obtenir rapidement satisfaction à nos revendications

— c'est ouvrir la voie à des réformes fondamentales, démocratiques et progressistes, comportant notamment une politique de la science conforme à l'intérêt de la population.

LA DIRECTION NATIONALE DU SYNDICAT ELUE AU XIV^e CONGRES

LE CONSEIL SYNDICAL NATIONAL (ELU PAR LE CONGRÈS)

| | |
|---|--|
| ALEXANDRE Yvonne (3A) - INSERM | LAVERDET Gérard (3A) - ORLEANS |
| ALLEGRET André (5B) - BELLEVUE | LEROY Jacques (1B) - VITRY THIAIS |
| BERNET Alice (3A) - ORSAY | LE SQUEREN Claude (1A) - MEUDON |
| BERNET Guy (2A) - MEUDON | LOMBARD Robert (5B) - Quai St BERNARD |
| BLANC Bernard (1B) - LYON | MANDVILLE Gérard (1B) - ORSAY |
| BRIGANT Lucienne (1A) - INSERM | MASSOT J.Claude (3B) - GIF |
| BRIOT Roger (2A) - GRENOBLE | MIRE Alex (2B) - TOULOUSE |
| CATHERINE Eugène (1B) - CAEN | MONTINTIN Alain (3B) - P. CURIE |
| CHANCONIE André (2A) - BELLEVUE | PAGE Gabriel (2B) - Quai St BERNARD |
| CHOISY Joël (3B) - GRENOBLE | PELLET Noël (3B) - BELLEVUE |
| COSME Robert (2B) - BESANÇON | PRADE Bernard (2A) - POLYTECHNIQUE |
| CRESTEY Yvonne (9B) - STRASBOURG | PRINCE Pierre (3B) - INSERM (Lyon) |
| DARRE Gérard (1Bbis) - OBS. PARIS | RABARDEL Louis (2A) - BORDEAUX |
| DUBRAY Gérald (1B) - BORDEAUX | REGNIER J.Jacques (1B) - AIX |
| DUHTERIAN Joël (3A) - GRENOBLE | RICCIO J.Pierre (3B) - GIF |
| DUPRE Guy (1B) - ORSAY | RIOUX Jacques (1B) - BELLEVUE |
| DURAND Nicole (2B) - MEUDON | ROSIU Jean (1Bbis) - OPTIQUE |
| DURAND Olivier (5B) - MEUDON | SABOURDY Pierre (3B) - BELLEVUE |
| EMERY Odette (1D) - Quai A.FRANCE | SACAZES Jean (2B) - BELLEVUE |
| FARCY Jacqueline (2A) - BELLEVUE | SAMUEL Jean (3A) - STRASBOURG |
| FOURNIER Irène (1B) - C.E.S. | SARRAZIN Serge (3A) - POITIERS |
| GALDIN M.Françoise (1D) - INSERM | SCANDELLARI |
| GARAU Antoine (1B) - MARSEILLE | Monique (2A) - MARSEILLE |
| GAYRAUD Simone (1D) - P. CURIE | SCHATTE J.Pierre (3B) - P. CURIE |
| GINET J.Claude (3B) - GIF | SLUCKI Gérard (2A) - OPTIQUE |
| GIRARD Henri (2B) - ODEILLO | TROMSON François (3A) - DCC. Rue Boyer |
| GRANDJEAN Daniel (2B) - Quai St BERNARD | VALADAS M.Th. (5B) - ORSAY |
| HENZEL Daniel (2B) - INSERM | WANSTOK Frida (3B) - INSERM |
| LATIL Jean-Claude (1B) - MARSEILLE | WEINHARD |
| | Pierrette (1B) - NANCY |

membre du CSN en tant que secrétaire régional "Méditerranée" : PAILHAREY Daniel (2A)

LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (ELUE PAR LE CONGRÈS)

| |
|-------------------------------------|
| MALLET Louis (4B) - Quai St BERNARD |
| SCHATTE J.Pierre (3B) - P. CURIE |
| SLUCKI Gérard (2A) - OPTIQUE |

LE BUREAU NATIONAL (ELU PAR LE C.S.N.)

| | | |
|------------------|----------------|---------------------|
| ALEXANDRE Yvonne | CHOISY Joël | LEROY Jacques |
| ALLEGRET André | CRESTEY Yvonne | LE SQUEREN Claude |
| BERNET Alice | DARRE Gérard | MONTINTIN Alain |
| BERNET Guy | DUPRE Guy | RICCIO Jean-Pierre |
| BLANC Bernard | DURAND Olivier | SABOURDY Pierre |
| BRIGANT Lucienne | GAYRAUD Simone | SARRAZIN Serge |
| CHANCONIE André | GINET J.Claude | SCANDELLARI Monique |
| | | VALADAS M. Thérèse |

LE SECRETARIAT NATIONAL (ELU PAR LE B.N.)

| | | |
|------------------|----------------|-------------------|
| ALEXANDRE Yvonne | BERNET Guy | GINET Jean-Claude |
| CHANCONIE André | ALLEGRET André | MONTINTIN Alain |

Lors de sa 1ère réunion, tenue à VILLERS S/MER, le C.S.N. a élu nos camarades

* Guy DUPRE Secrétaire Général

* Serge SARRAZIN et J.Pierre RICCIO Secrétaires Généraux adjoints

REVENDEICATIONS... INFORMATIONS...

Les informations résumées dans ce journal montrent que l'actualité syndicale a été riche en événements depuis notre 14^e Congrès, elles témoignent que notre action ne s'est pas relâchée dans cette dernière période puisqu'elle a conduit à un premier déblocage de nos revendications.

Les personnels apprécieront le bilan, ils porteront leur jugement sur les résultats obtenus et sur les initiatives du SNTRS qui en sont à l'origine, ceci pour parfaire encore leur action qui doit se poursuivre, se renforcer, et entraîner toujours plus de personnel, c'est la condition du succès.

Il y a loin encore entre ces premiers acquis et l'ensemble du contentieux revendicatif avec notre employeur : l'Etat-patron; notre action ne saurait donc se relâcher, mais elle se place aujourd'hui dans un contexte qui ouvre la perspective de changements fondamentaux pour l'ensemble des travailleurs.

C'est le sens de l'appel du Conseil Syndical National du SNTRS appelant tous les travailleurs scientifiques à assurer le succès du candidat commun de la gauche sur la base des orientations fondamentales du programme commun.

LE POINT SUR :

● LA FONCTION PUBLIQUE

REFORME DES C et D

L'application aux ITA du CNRS est parue au J.O. du 27/2/74, les secrétaires de sections SNTRS ont reçu l'analyse complète du texte (circulaire N° 9/74).

REFORME DES CATEGORIES B :

Les démarches intersyndicales auprès du CNRS, de l'Education Nationale et de la Fonction Publique, appuyées par des initiatives de nombreuses sections du SNTRS (notamment ORSAV) ont enfin permis d'obtenir une importante entrevue à la Fonction Publique qui nous a donné son accord sur les mesures d'application de la réforme des catégories B aux ITA du CNRS. (voir BRS N° 155 - Mars).

Améliorations indiciaires totales accordées : (indices début et de fin) 3D : + 23 + 25, 2D : + 18 + 25, 3B : + 23 + 25, 2B : + 10 + 25, 1Bbis : 0 + 15.

Date d'effet : idem les titulaires : 1^{ère} tranche 1/12/72, dernière tranche 1/7/76.

Parution au J.O. : envisagée pour début Mai compte tenu du circuit des signatures (TEN - Finances - FP) le seul texte couvrira toute l'application de la réforme du 1/12/72 au 1/7/76.

Il est évident que nous devons suivre le circuit de signatures des arrêtés, et ne pas relâcher notre vigilance jusqu'à la parution au J.O.

LES REMUNERATIONS :

Décision unilatérale du gouvernement de majorer les traitements de 2,25 % à compter du 1/4 (après les 2 % au 1/2/74). Cette décision confirme l'attitude intransigeante du gouvernement qui refuse toute véritable négociation avec les organisations syndicales :

REVENDEICATIONS...INFORMATIONS...

- le pouvoir d'achat n'est pas réellement maintenu et aucune mesure n'est prise en ce qui concerne l'intégration de l'indemnité de résidence et les abattements de zone,
 - le salaire d'embauche demeure inférieur au SMIC,
 - le retard des rémunérations des fonctionnaires et assimilés sur celles des travailleurs des secteurs nationalisés et privés, déjà considérable à la fin de l'année 1973, est encore aggravé en ce premier trimestre 1974,
 - en raison de la politique salariale et de la gestion rétrograde des dernières années, la situation des fonctionnaires est caractérisée par une accumulation des problèmes non résolus, constituant un lourd contentieux.
- Le système des rémunérations a atteint un incroyable degré de complexité, d'injustice et de désordre.

L'UGFF et les Fédérations CGT des PTT et des Services Publics et de Santé dénoncent énergiquement le refus délibéré du gouvernement de négocier avec les organisations syndicales, son recours aux décisions unilatérales, et sa volonté de faire supporter par les travailleurs de la Fonction Publique, les conséquences néfastes de sa politique économique et financière.

Les Fédérations CGT, rejetant le blocage décidé par le gouvernement, exigent le maintien et la progression du pouvoir d'achat en 1974.

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus et pour garantir un minimum de 1.500 F elles réclament le versement immédiat à tous les fonctionnaires actifs et retraités à titre d'acompte à valoir sur une indispensable remise en ordre des rémunérations d'une augmentation mensuelle de 200 F des traitements soumise à retenue pour pension.

LA SITUATION DES NON-TITULAIRES

Le gouvernement a enfin décidé de réunir le groupe de travail administration-syndicats. Sur ce problème, il a confirmé qu'il avait terminé son inventaire de la situation des non-titulaires.

● LES REVENDEICATIONS CNRS-INSERM

L'ENTREVUE DU 29/3/74 A LA DIRECTION DU C.N.R.S.

Après 6 mois de silence, la Direction Générale s'est enfin décidée à répondre au mémorandum intersyndical déposé le 4 Octobre 1973 et concernant l'ensemble des revendications des chercheurs et des ITA, voici l'essentiel des réponses :

caisse de retraite autonome : le CNRS abandonne son projet devant les réserves des Finances et envisage de rechercher une issue dans le cadre IRCANTEC ;

prime à 20 % uniforme pour tous : la Direction REFUSE de transmettre cette revendication ;

statut I.T.A. : le CNRS se limite à son mini-projet completé de propositions d'amélioration de la "grille des manuels" et rencontrera les Finances le 3 Avril en insistant sur la nécessité de revaloriser la grille des administratifs ;

informaticiens : discussion difficile en cours avec les Finances ;

prime des mécanographes : accord obtenu pour l'application ;

travaux insalubres : projet soumis aux Finances en Février 74 ;

vacataires sur fonctions permanentes : dans le budget 75, le CNRS demande l'intégration des 230 qu'il a recensés ;

convention CNES-INAG : une seconde offre d'intégration est faite à ces hors-statuts ;

REVENDEICATIONS... INFORMATIONS...

commission des titres : la Direction promet de la réunir en Avril-Mai ;

création de postes ITA : 700 ont été demandés l'an dernier, 132 obtenus, le CNRS en demande 500 au budget 75 ;



LE 3 AVRIL LES FINANCES DONNENT LEUR ACCORD SUR DIVERSES MESURES AMELIORANT LA SITUATION DES ITA DU CNRS

La Direction du CNRS reçoit le 9 Avril l'Intersyndicale Nationale des ITA du CNRS, elle lui donne connaissance du contenu des mesures accordées par les Finances, et l'accompagne de commentaires chiffrés donnant des exemples de répercussion sur les personnels de ces mesures.

ACCORD DONNE PAR LES FINANCES ET COMMENTAIRES DE LA DIRECTION DU C.N.R.S.

→ ADMINISTRATIFS

Revision du classement indiciaire de la 1D, actuellement (en indices nets anciens) 275-510 devient 275-540 soit + 30 points, avec 1 échelon supplémentaire. Ceci correspond à environ + 400 F par mois en fin de carrière.

Création à côté de 1D normale ci-dessus (baptisée 2è groupe) d'une 1D nouvelle (baptisée 1er groupe) catégorie "fonctionnelle" ouverte au recrutement et à la promotion, échelle indiciaire : 340-570.

Le recrutement serait ouvert aux agents possédant les titres exigés en 1D plus une expérience professionnelle.

Ouverture de la 2D au recrutement, avec BAC + 2, DUT, DEUG, BTS.

Conséquence pour personnel en place: accès possible en plus des concours en dérogation et sur titres.

Alignement de l'échelonnement indiciaire de la 3D sur la 3B (quasi certitude mais pas accord définitif).

Cet alignement comblerait le décalage qui existe à partir du 5è échelon (gain environ 100 F par mois).

Passage de 5 à 10 % des possibilités de promotions en dérogation pour toutes les catégories D.

Ce doublement permettrait à titre d'exemple 63 possibilités supplémentaires en 73 pour les catégories D.

Inscriptions sur les listes d'aptitude pour toutes les catégories jusqu'à la 2D en fonction du 1/6è des recrutements de l'année précédente, au lieu du 1/9è.

A titre d'exemple par extrapolation sur cette année, cela permettrait de passer pour les 3D de 10 à 15 possibilités.

PRIME

- a) administratifs bénéficiant des heures supplémentaires, augmentation d'un tiers des heures, (au-dessous de l'indice 300) de la 6D à la 3D (une partie des 3D) soit à titre d'exemple pour un 3D passage de la "prime" semestrielle de 628 à 838 F, et pour un 6D de 485 à 641 F.
- b) administratifs bénéficiant des indemnités forfaitaires, de la 3D (une partie) à la 1D, la limite passe à 60 % des effectifs. soit à titre d'exemple pour un 3D passage de la "prime" semestrielle de 648 F à 1.037 F et pour un 2D ou un 1D de 810 F à 1.296 F.

REVENDEICATIONS... INFORMATIONS...

→ INGENIEURS ET TECHNICIENS

Création d'une catégorie d'ingénieur "hors catégorie" (OA ?) fonctionnelle, ouverte au recrutement et à la promotion à partir de 1 et 2A. Echelonnement indiciaire : 550 - 600 - 650 - échelle lettre A.

Le nombre d'emploi de cette catégorie sera fixé soit par rapport à l'effectif du corps, soit chaque année dans les discussions budgétaires en fonction des besoins. Il s'agit d'emploi correspondant à un certain nombre de fonctions de responsabilité déterminée.

Inscription sur les listes d'aptitude pour toutes les catégories jusqu'à la 2B en fonction du 1/6^e des recrutements de l'année précédente, au lieu du 1/9^e.

A titre d'emple cela représenterait par extrapolation sur 1973, pour la 3B passage de 19 à 28 possibilités, pour la 2B de 17 à 26.

PRIME

- a) pour les 6 et 7B le taux de base passe de 4 à 6 % c'est à dire à une prime attribuable (double du taux) de 8 à 12 %.
A titre d'exemple la prime d'un 6B passerait pour ce semestre de 641F à 962F et pour un 7B de 620F à 930F.
- b) pour les 8 et 9B qui ont les heures supplémentaires augmentation d'un tiers (idem les administratifs).
- c) pour les ingénieurs 1, 2 et 3A pouvant bénéficier de la prime spéciale, le nombre de bénéficiaires passe de 160 à 180 et le taux moyen est augmenté : il passe de 550 à 800 F pour les 1 et 2A, et de 300 à 500 F pour les 3A.
Soit pour les 1 et 2A le minimum passe de 200 à 300 F et le maximum de 1.000 à 1.300 F, pour les 3A le minimum passe de 100 à 200 F et le maximum de 550 à 800 F.

Introduction dans le statut de toute une série de professions nouvelles (informaticiens, sociales, ouvrières etc..) et mise à jour de la liste actuelle.

Ces mesures dont certaines nécessitent encore des mises au point auront pour conséquence de permettre le reclassement de certains agents.

Pour les informaticiens le fait qu'ils soient recrutés normalement libérera les possibilités de dérogation qu'ils utilisaient systématiquement au recrutement. (Nous publierons la liste des classements acceptés). Pour les professions ouvrières de nouvelles notions (reprise de notre plateforme de 1968) sont introduites qui permettrait pour certains l'accès jusqu'à la 1Bbis (encore en discussion).

L'APPRECIATION DU S.N.T.R.S.-C.G.T.

L'accord que vient de donner le Ministère des Finances au CNRS sur une série de mesures découlant de la plateforme intersyndicale, témoigne que l'action tenace et persévérante des personnels a été payante.

Le SNTRS qui n'a cessé de ménager ses efforts pour mobiliser et unir les travailleurs du CNRS dans une action responsable et efficace, pour l'aboutissement de leurs revendications, se félicite de ce premier acquis.

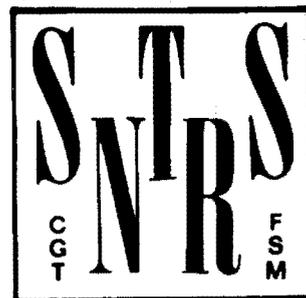
S'il est vrai que les mesures accordées par les Finances ne représentent qu'une partie limitée des améliorations statutaires et de la prime que nous revendiquons, elles touchent pour l'essentiel les catégories les plus défavorisées ce qui est important, ET NOUS ENTENDONS AGIR POUR OBTENIR LEURS APPLICATIONS RAPIDES.

Ce premier déblocage que le SNTRS considère comme très positif ne saurait pour autant masquer que de nombreuses revendications concernant toutes les catégories ne sont pas satisfaites, cela doit inciter les personnels à poursuivre et à renforcer leur action.

Comme par le passé le SNTRS prendra ses responsabilités dans l'intérêt des personnels, c'est ce que vient de réaffirmer son Conseil Syndical National le 5 Avril, en indiquant que dans la période présente l'action nécessaire devrait tenir compte de la situation exceptionnelle due aux élections présidentielles.

RADIOGRAPHIE DU XIV^e CONGRES

DU



- QUI SONT LES DELEGUES ?
 - LEURS CATEGORIES ?
 - LEUR AGE ?
 - LEUR REGION ?

Il y a 145 délégués présents au 14^e Congrès dont 40 membres du C.S.N. sortant.

Les délégués se répartissent ainsi :

- 75 de la Région Parisienne, représentant 24 sections et 1.439 adhérents sur 1.672, soit 1 délégué pour 19,2 adhérents. (52 % des délégués).
- 62 de la Province représentant 27 sections et 1.521 adhérents sur 1.609, soit 1 délégué pour 24,5 adhérents. (48 % des délégués).

Au CNRS (1972) les ITA de la Région Parisienne représentent 59 % du total.

- 7 de la Section Nationale de l'INSERM, représentant 208 adhérents, soit 1 délégué pour 29,7 adhérents.
- 1 de la section Retraités CNRS, représentant 19 adhérents.

La Région Parisienne avait 75 délégués, soit 52 % des délégués
 La Province avait 62 " " , soit 48 % " "

78 délégués assistent à leur 1^{er} Congrès SNTRS
 24 " " 2^{ème} " "
 43 " ont déjà assisté à plus de 2 Congrès SNTRS.

Les délégués dépendent des organismes payeurs suivants et se répartissent :

| | | |
|-------------|---|-----|
| CNRS | : | 125 |
| INSERM | : | 7 |
| INSA | : | 9 |
| Hors statut | : | 4 |
| | | 145 |

Les délégués se répartissent en : 101 hommes, soit 69,6 %
 44 femmes, soit 30,4 %.

Au 13^e Congrès les femmes représentaient 22,7 %, ce qui montre un progrès dans la représentation des femmes.

| <u>Age</u> | <u>Au CNRS</u> |
|---|----------------|
| 3 délégués ont moins de 25 ans soit 2,1 % | 6,5 % |
| 110 délégués ont de 25 à 40 ans " 76,4 % | 61,2 % |
| 22 délégués ont de 41 à 50 ans " 15,3 % | 19,3 % |
| 9 délégués ont plus de 50 ans " 6,2 % | 23 % |

ce qui montre que la classe d'âge la plus nombreuse (25 à 40 ans) est plus importante au 14^e Congrès qu'au CNRS.

La moyenne d'âge du Congrès est de 34 ans 10 mois, elle était de 34 ans 7 mois au 13^e Congrès.

La plus jeune déléguée a 22 ans, c'est la camarade DOUBLET Joëlle de la section de l'Ecole Polytechnique (nouvelle section), 3B (IN2P3) adhérent à la CGT (SNTRS) depuis septembre 1973, elle est trésorière de la section.

Le plus ancien délégué a 59 ans, c'est le camarade MALLET Louis de la section Paris-Sciences-Halle aux Vins, 3B (physique) adhérent à la CGT depuis 1934 (CGTU).

Le CNRS étant l'organisme de loin le plus important, il a semblé utile de le prendre comme référence pour comparer la représentation des délégués au Congrès avec la répartition des personnels du CNRS.

| | Délégués au 14 ^e Congrès | | effectifs au CNRS |
|----------------|-------------------------------------|-------------|-------------------|
| | Nombre | Pourcentage | Pourcentage |
| Ingénieurs | 28 | 22,4 % | 16,9 % |
| Techniciens | 91 | 72,8 % | 70,4 % |
| Administratifs | 6 | 4,8 % | 12,7 % |

Répartition par catégorie :

| | Nombre | Pourcentage | Pourcentage au CNRS |
|-------|--------|-------------|---------------------|
| 2A | 18 | 14,4 % | 8,8 % |
| 3A | 10 | 8,0 | 6,4 |
| 1Bbis | 5 | 26,4 | 17,6 |
| 1B | 28 | | |
| 2B | 17 | 13,6 | 13,5 |
| 3B | 25 | 20,0 | 18,4 |
| 4B | 3 | 2,4 | 2,1 |
| 5B | 10 | 8,0 | 11,7 |
| 6B | 2 | 1,6 | 4,7 |
| 9B | 1 | 0,8 | 1 |
| 1D | 1 | 0,8 | 0,4 |
| 2D | 1 | 0,8 | 0,9 |
| 3D | 4 | 3,2 | 4,1 |

On peut en conclure que le Congrès est une représentation assez fidèle des catégories du personnel du CNRS.

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (1er semestre 1974)

(sommes correspondant aux crédits attribués pour chaque agent)

| | | | |
|-------|--------------|----|--------------|
| 1A | : 4.308,60 F | 2B | : 1.650,12 F |
| 2A | : 3.175,80 | 3B | : 1.414,35 |
| 3A | : 2.966,24 | 4B | : 1.257,21 |
| 1Bbis | : 1.920,18 | 5B | : 1.198,29 |
| 1B | : 2.106,81 | 6B | : 703,90 |
| | | 7B | : 681,00 |